

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 février 2024 A 20 HEURES 30



**Délibération n° 2024 02 19-12 - Finances – Approbation de l’opération
et demande de subventions au titre de l’opération construction d’un
pôle santé – mise à jour du plan de financement**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/02/2024
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 13/02/2024
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 22/02/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Monsieur Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces dernières années, l'accès aux soins dans certains territoires s'est largement dégradé augmentant de manière importante les délais avant l'obtention d'un rendez-vous. Dans les communes rurales, l'accès aux soins constitue un véritable enjeu de santé publique, en particulier pour les personnes âgées ou fragiles.

Le classement de la commune de Vaugneray par l'Agence Régionale de Santé (ARS) se situe comme dans de nombreuses communes de l'Ouest Lyonnais dans un territoire dans lequel l'accès aux soins est qualifié d'intermédiaire. Sans être inquiétant, ce classement doit toutefois alerter la commune sur les difficultés d'accès aux soins de sa population et conduit à réfléchir à des projets permettant d'améliorer ou à ne pas laisser la situation s'aggraver. C'est dans ce contexte que la commune a pour projet la construction d'un pôle santé, au 9 rue de la Déserte à Vaugneray. L'emplacement idéal du site présente l'avantage d'être placé au cœur du village et à proximité immédiate d'un terrain concerné par une opération immobilière de 77 logements dont le chantier est en train de débiter.

Ce projet répond également aux aspirations des jeunes professionnels en termes de conditions d'exercice du métier et aux besoins de prise en charge coordonnée des patients. L'équipe pluridisciplinaire présente au sein du pôle santé sera composée d'au moins cinq médecins généralistes, deux sages-femmes, deux orthophonistes, une diététicienne, un ostéopathe, une sophrologue, une psychologue, un orthoptiste et un laboratoire d'analyse.

L'opération est estimée à 2 250 000 € H.T.

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Montant HT	Taux intervention Dépenses subventionnables*
DETR	250 000	26.35 %
Région	250 000 €	26.35 %
Conseil départemental	140 000 €	14.75 %
Sous-total	640 000, 00 €	67.45 %
Recettes cession de lots	1 301 286, 09 €	
Autofinancement	308 713,91 €	
Coût HT	2 250 000, 00 €	

*dépenses déduction faites des recettes de la cession des lots soit 948 713,91 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de l'opération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'opération de construction d'un pôle santé et son plan de financement ;

SOLLICITE une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
23.02.2024
et de la publication en mairie le
23.02.2024

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

